

En complément au système de notation ESG Climat des entreprises, Diamant Bleu Gestion s'attache à favoriser les sociétés qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le but de lutter contre le réchauffement climatique.

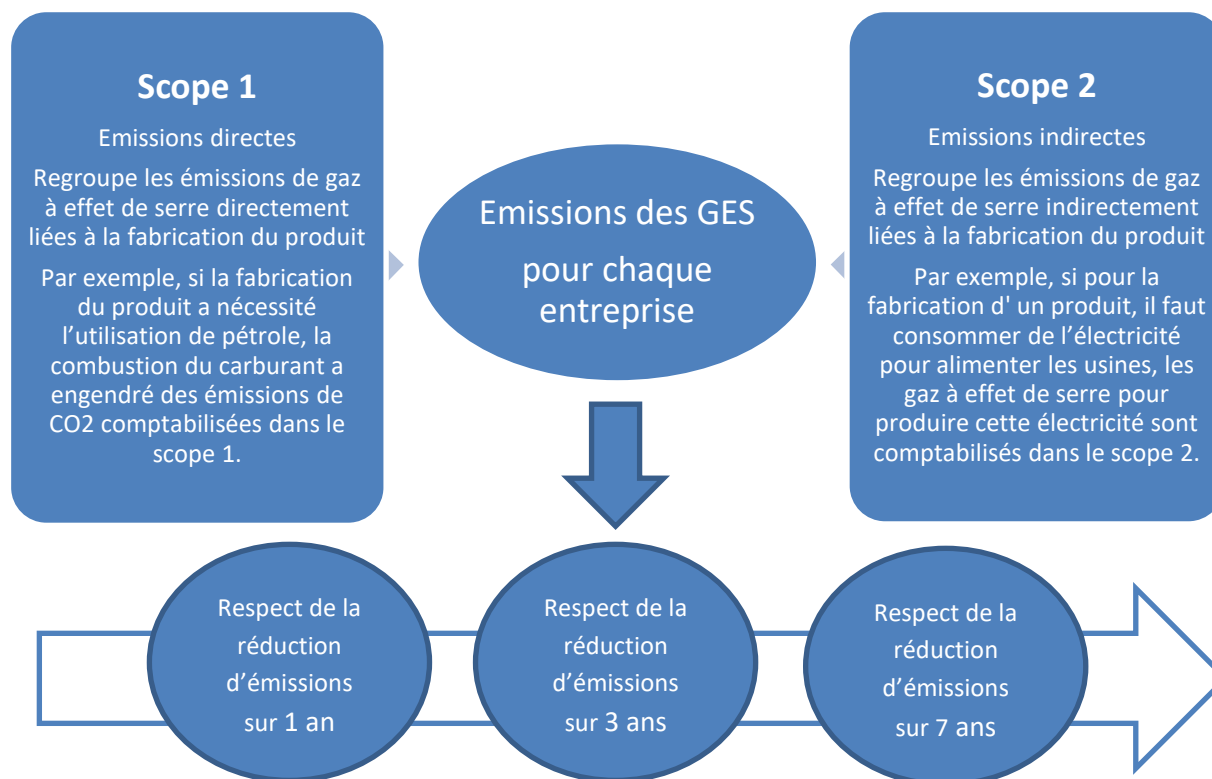
Les objectifs adoptés par ces entreprises doivent être conformes au niveau de décarbonisation nécessaire pour maintenir une augmentation de la température globale inférieure à 2 degrés Celsius, comme le préconise le cinquième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Les entreprises soucieuses de durabilité voient leurs efforts récompensés, puisque l'intégration du critère de décarbonisation dans les processus d'investissement leur alloue davantage d'actifs.

L'objectif est de mettre en place un cercle vertueux en favorisant les entreprises « vertes » aux dépens de celles qui exercent des pratiques moins durables.

Lutte contre le réchauffement climatique

Diamant Bleu Gestion utilise une méthode, dite absolue, qui oblige toutes les entreprises à réduire leurs propres émissions de GES. Le respect d'une limite fixée à 2°C implique une réduction de chacune d'entre elles de 49 % de leurs émissions de GES entre 2010 et 2050, soit une réduction de 1.23% par an.



Pour chaque fonds, le pourcentage médian de réduction d'émissions de GES des entreprises en portefeuille sera calculé, dès que les données disponibles sur le scope 1 et 2 représentent au minimum 60% de l'actif. Sur les reportings mensuels, les calculs sur 1 an et ceux sur la plus longue période seront communiqués.